

PIÈCES A FOURNIR POUR VOTRE MARIAGE

* **Acte intégral de naissance des futurs époux** à demander à la mairie de votre lieu de naissance (acte de moins de 3 mois) **les originaux**

- Si divorce, celui-ci doit être mentionné sur l'acte de naissance des futurs époux, sinon joindre obligatoirement la photocopie du jugement de divorce de l'intéressé(e).

Photocopies :

* Un Justificatif de domicile des époux (si hébergement chez une tierce personne : une attestation d'hébergement, la pièce d'identité de l'hébergent ainsi qu'un justificatif de domicile de celui-ci)

* Justificatif d'identité des futurs époux (carte d'identité, passeport, titre de séjour)

* Si vous avez des enfants en commun avant mariage **l'original du livret de famille**

* Photocopies des pièces d'identité des témoins ou extrait d'acte de naissance

AVIS IMPORTANT

Si vous avez des enfants en commun avant mariage, fournir l'acte intégral de naissance de ou des enfant(s).

En cas de contrat de mariage, les futurs époux doivent fournir à la mairie le certificat du contrat de mariage délivré par le notaire avant le mariage.

Vous êtes ressortissant étranger :

- Le certificat de coutume
- Le certificat de célibat
- Si divorce le jugement de divorce traduit en français.

N° de téléphone :

Adresse Mail :

DATE DU MARIAGE :

HEURE :

EPOUX/ EPOUSE

NOM et PRENOMS :

Né(e) le Jour, Mois, Année/...../.....

A Commune

Profession ou Retraité

Nationalité

Domicile avant le mariage Commune :

Département :

N° et Rue :

Etat matrimonial Célibataire

Avant mariage Veuf (Veuve) depuis le

Divorcé(e) depuis le

NOM DU PÈRE et PRENOMS.....

Décédé OUI NON

Profession ou Retraité :

Domicile : Commune :

Département :

N° et Rue :

NOM DE LA MÈRE et PRENOMS :

Décédée OUI NON

Profession ou Retraitee :

Domicile : Commune :

Département :

N° et Rue :

EPOUX/ EPOUSE

NOM et PRENOMS :

Né(e) le Jour, Mois, Année/...../.....

A Commune

Profession ou Retraité

Nationalité

Domicile avant le mariage Commune :

Département :

N° et Rue :

Etat matrimonial Célibataire

Avant mariage Veuf (Veuve) depuis le

Divorcé(e) depuis le

NOM DU PÈRE et PRENOM(S) :

Décédé OUI NON

Profession ou Retraité :

Domicile : Commune :

Département :

N° et Rue :

NOM et PRENOM(s) DE LA MÈRE :

Décédée OUI NON

Profession ou Retraité :

Domicile : Commune :

Département :

N° et Rue :

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX / EPOUSE

Résidence Commune :

Familiale Département :

Probable N° et Rue :

Contrat de mariage OUI NON
 Qui sera signé / a été signé le Par Maître
Notaire à

Ce mariage
 Légitime t'il OUI Combien :
 Des enfants NON

NOM AVANT MARIAGE	Prénoms	Date de naissance	Commune de naissance	Sexe M/F

- Si les futurs époux sont domiciliés sur Luzinay merci de nous rendre le dossier 1 mois à l'avance.
- Si l'un des époux n'est pas domicilié sur Luzinay merci de nous rendre le dossier 2 mois à l'avance.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DES FUTURS (ES) MARIÉS(ÉES)

JE SOUSSIGNÉ(E) NOM / PRÉNOMS

Né(e) le à

Atteste sur l'honneur :

Être domicilié(e) à

- Être célibataire
- Être partenaire d'un PACS
- divorcé(e) depuis le
- Ne pas être remarié(e)

(cocher les lignes utiles)

Fait à

Le

Toute fausse déclaration est punie d'un an d'emprisonnement
et de 15000€ d'amende (article 441-7 du Code Pénal)

Signature

JE SOUSSIGNÉ(E) NOM / PRÉNOMS

Né(e) le à

Atteste sur l'honneur :

Être domicilié(e) à

- Être célibataire
- Être partenaire d'un PACS
- divorcé(e) depuis le
- Ne pas être remarié(e)

Fait à

Le

Toute fausse déclaration est punie d'un an d'emprisonnement
et de 15000€ d'amende (article 441-7 du Code Pénal)

Signature

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TEMOINS

Marié(e)

1^{er} Témoin

Nom :
Prénoms :
Adresse :
.....
.....
Profession :
Date de naissance :

Marié(e)

3^{ème} Témoin

Nom :
Prénoms :
Adresse :
.....
.....
Profession :
Date de naissance :

2^{ème} Témoin

Nom :
Prénoms :
Adresse :
.....
.....
Profession :
Date de naissance :

4^{ème} Témoin

Nom :
Prénoms :
Adresse :
.....
.....
Profession :
Date de naissance :

Les témoins d'un mariage sont choisis ensemble par les futurs époux.

Ils doivent être âgés d'au moins 18 ans (ou être émancipés). Aucune autre condition n'est requise. Il peut s'agir de membres de la famille ou non et il n'est pas fait de distinction entre les sexes.

Les futurs époux déclarent leurs témoins lors de l'accomplissement des formalités préalables au mariage. Les témoins sont témoins du mariage, pas des époux : il n'y a donc pas de distinction à faire entre témoin d'un époux et témoin de l'autre.